

servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Seizième jour de Janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Troisième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au SEIZIÈME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada* en Notre Cité d'*Ottawa*, JEUDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUEZ.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du Gouvernement de la Puissance du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance, ce Quatorzième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Trente-unième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au Trente-unième jour du mois de MARS courant ; NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa*, le dit Trente-unième jours de Mars courant, et NOUS VOULONS EN CONSEQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'*Ottawa*, JEUDI, le QUINZIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter